

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts -
Organismes de construction - Batigère - BRUMATH**

Rapport n° CP/2018/455

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Batigère Nord - Est pour la construction de logements situés à Brumath.

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général a décidé de la mise en place d'un dispositif de garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

La présente demande de garantie est présentée dans le cadre de la convention d'objectifs conclue le 10 juin 2015 pour une durée de trois ans, entre le Département et la SA d'HLM Batigère Nord - Est pour la mise en œuvre de la Politique Départementale de l'Habitat.

La SA d'HLM Batigère Nord - Est sollicite la garantie du Département à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 5 573 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et constitué de quatre Lignes du Prêt PLAI et PLAI foncier (prêt locatif aidé d'intégration) de 1 334 000 € et 711 000 € et PLUS et PLUS foncier (prêt locatif à usage social) de 1 890 000 € et 1 638 000 €. Cet emprunt est destiné à financer l'opération de construction de 72 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Batigère Nord - Est à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 5 573 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération destiné à financer l'opération de construction de 72 logements situés ZAC de la Scierie à Brumath ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY